



Délai entretien préalable

Par **Bye**, le **27/06/2017** à **12:27**

Bonjour

J'ai été licencié pour faute grave pour une procédure que je n'aurais pas appliquée hors il n'existe pas de procédure écrite de plus mon employeur m'a convoqué plus de 4 mois après les faits et me licencié plus d'un an après les faits disant. Est-ce normal. Est-ce que je peux demander ma réintégration.

Merci de votre réponse